

COMMUNE DE LAVEYRON

Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 28 janvier 2021

Le 28 janvier 2021, à 18 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes LEULY-BRUYERE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, JACQUET Hervé, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

Absents excusés : Mme BUARD Marie Pierre

Absents :

Pouvoirs : Mme BUARD Marie Pierre a donné pouvoir à M. DOSSARD Anthony

La séance est ouverte à 18 h 10.

Madame le Maire informe le conseil municipal du retrait du point à l'ordre du jour concernant la demande d'aide à la Région au titre du plan Bonus Relance dans le cadre d'installation d'aires de jeux sur le territoire de la commune.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire appelle à candidature pour assurer la fonction de secrétaire de séance. Madame VERNET Sylvaine se porte candidate et est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 17 décembre.

MM. JACQUET Hervé et PANAYE Laurent étaient absents à l'ouverture de la séance.

Sujets soumis à délibération :**Point à l'ordre du jour : Adhésion au service de conseil en énergie du SDED, Territoire d'Énergie Drôme**

Depuis plusieurs années le Service public Des Energies dans la Drôme, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

La collectivité adhère au service de conseil en Energie depuis 05 février 2018.

Ce service consiste à orienter les choix de la commune vers les priorités d'amélioration dictées par l'état des bâtiments : régulation du chauffage, changement d'énergie, isolation...

Il s'agit de préconisations d'ordre général. Lorsqu'un examen plus approfondi est requis pour mieux comprendre le fonctionnement du bâtiment (notamment ses installations de chauffage ou ses équipements), un recours au diagnostic est proposé.

L'adhésion au « conseil en énergie » permet également d'accéder aux aides financières proposées par Territoire d'énergie SDED en faveur des travaux d'économie d'énergie décidés par la commune.

Arrivée Monsieur JACQUET Hervé qui a pu prendre part au vote.

Cette adhésion s'élève à 0,50 € par habitant pour les communes en régime urbain. La commune compte 1233 habitants au 01/01/2021 soit 616,50 €.

Pour bénéficier de ce dispositif à nouveau, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de conseil en énergie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

Délibération n°28012021-01 : Renouvellement d'adhésion au service de conseil en énergie du SDED, Territoire d'Energie Drôme

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe ; adhère au service de conseil en énergie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0.50 € par habitant pour une population totale de 1233 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1er janvier 2021), soit un montant de 616,50 € et cède au SDED les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Arrivée Monsieur PANAYE Laurent qui n'a pas pris part au vote du point précédent.

Point à l'ordre du jour : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit au maximum 65 125 €.

Madame le Maire propose l'ouverture de crédits budgétaires pour la section d'investissements suivants :

Opération	Article budgétaire	Intitulé	Crédits ouverts
11	2188	Cylindres numériques	2 200
12	21318	Alarme atelier service technique	2 600
24	21318	Porte, WC, Barrières Ad'Ap	7 500
TOTAL			12 300

Délibération n°28012021-02 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'autorisation d'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif 2021, les crédits d'investissement suivants :

<i>Opération</i>	<i>Article budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Crédits ouverts</i>
11	2188	Cylindres numériques	2 200
12	21318	Alarme atelier service technique	2 600
24	21318	Porte, WC, Barrières Ad'Ap	7 500
TOTAL			12 300

autorise Madame le Maire, dès ce jour et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite des montants ci-dessus détaillés, s'engage à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du budget primitif 2021.

Point à l'ordre du jour : Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation du bâti visant une diminution de la consommation énergétique du bâtiment Salle de la Mariette

Des travaux sont nécessaires à la salle de la Mariette sur la ventilation automatique.

L'Etat soutient l'investissement du bloc communal avec des dotations dont la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) qui sont destinées à renforcer le dynamisme et l'attractivité des territoires en soutenant l'activité économique.

Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments constituent un axe privilégié d'investissement pour répondre au défi de l'urgence écologique.

Madame le Maire propose de demander une subvention pour la rénovation de la salle de la Mariette de 25 % à l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 4 175 €.

Le coût prévisionnel du projet se décline de la manière suivante :

	HT	TTC
VMC sanitaire maternelle	254,30	305,16
VMC vestiaire et sanitaire gymnase	5 267,17	6 320,60
Ventilation terrain du gymnase	11 185,30	13 422,36
Total	16 706,66	20 047,99

Délibération n°28012021-03 : Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL dans le cadre de la rénovation du bâti visant une diminution de la consommation énergétique du bâtiment Salle de la Mariette

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement et le plan de financement, sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, demande au Préfet de la Drôme l'autorisation de débiter les travaux dès la complétude du dossier et précise que les sommes seront prévues au budget 2021.

Point à l'ordre du jour : Demande d'aide au SDED dans le cadre de l'amélioration la ventilation automatique de la salle de la Mariette

Comme indiqué au point précédent des travaux sont nécessaires dans la salle de la Mariette sur la ventilation automatique.

Le SDED, Territoire d'Energie Drôme vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), ces travaux sont éligibles.

Le taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de conseil en Energie du SDED.

Cette adhésion fait l'objet de la délibération du conseil municipal 28012021-01 en date de ce jour.

Madame le Maire propose de demander une subvention de 50 % au SDED au titre des Projets de Cohérence Territoriale pour un montant de 14 920 €.

Le coût prévisionnel du projet se décline de la manière suivante :

	HT	TTC
VMC sanitaire maternelle	254,30	305,16
VMC vestiaire et sanitaire gymnase	5 267,17	6 320,60
Ventilation terrain du gymnase	11 185,30	13 422,36
Total	16 706,66	20 047,99

Délibération n°28012021-04 : Aide du SDED dans le cadre des économies d'énergie

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier du SDED, Territoire d'Energie Drôme au titre du projet des économies d'énergie au taux le plus élevé possible ; autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ; demande au SDED, Territoire d'Energie Drôme l'autorisation de débiter les travaux à réception de la présente délibération ; précise que les sommes seront prévues au budget 2021.

Point à l'ordre du jour : Demande d'aide à la Région au titre du plan Bonus Relance dans le cadre d'installation d'aires de jeux sur le territoire de la commune

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en début de ce conseil municipal, car il n'est pas assez abouti et sera plus approfondi d'ici le prochain conseil.

Point à l'ordre du jour : Demande d'aide au Département dans le cadre de la sécurisation du parking de l'école et de la rue des Mariniers sur le territoire de la commune au titre des amendes de police

Le département de la Drôme soutient les collectivités dans leurs investissements sur le domaine public garantissant la sécurité des usagers en matière de circulation routière dans le cadre d'opérations qui l'améliore.

Le produit des amendes de police correspond à la rétrocession de l'Etat aux communes des amendes de police relatives à la circulation routière, dressées sur leur territoire et qu'il a effectivement recouvré.

La commune a réfléchi à sécuriser le parking de l'école en créant un rond central, en modifiant un îlot, effectuant un marquage au sol et créant des ralentisseurs sur la rue des Mariniers où la vitesse n'est pas respectée du fait de la largeur de la rue.

Madame le Maire propose de demander une subvention au département au titre des amendes de police pour un montant de 14 920 €.

Le coût prévisionnel du projet se décline de la manière suivante :

	HT	TTC
Parking de l'école	5 478	6 573
Ralentisseurs	9 496	11 395
Total	14 974	17 968

Délibération n°28012021-05 : Aide du département dans le cadre de la sécurisation du parking de l'école et de la rue des Mariniers sur le territoire de la commune au titre des amendes de police

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Drôme au titre des amendes de police au taux le plus élevé possible, autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, demande au Conseil Départemental de la Drôme l'autorisation de débiter les travaux à réception de la présente délibération, précise que les sommes seront prévues au budget 2021.

Point à l'ordre du jour : Annulation des loyers des commerces

Le restaurant Le Relais des Mailles demande la gratuité des loyers pendant la fermeture des restaurants.

L'article 20 de la loi de finances pour 2021 prévoit que les bailleurs peuvent, au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires qui remplissent les conditions (interdiction d'exercer son activité principale dans un secteur mentionné à l'annexe 1 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité, avoir un effectif de moins de 5 000 salariés, ne pas être en difficulté au 31 décembre 2019, ne pas être en liquidation judiciaire au 1er mars 2020), bénéficier d'une compensation revenant à chaque collectivité territoriale égale à 50 % de la somme totale de ses abandons ou renoncations de loyers.

De nombreuses discussions permettent d'émettre des avis divergents.

Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus COVID-29, l'Etat et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité : le produit de la vente à distance et de la vente à emporter ne sera pas comptabilisé dans le CA de référence pour le calcul de l'aide.

Les restaurants, perdant au moins 70 % de leur CA, auront droit à une indemnisation couvrant 20 % de leur CA 2019 dans la limite de 200 000 € par mois.

La création d'une nouvelle aide s'ajoutant au fonds de solidarité, pour la prise en charge jusqu'à 70 % des coûts fixes des restaurants ayant un CA supérieur à 1 M€ par mois. Cette aide exceptionnelle est plafonnée à 3 M€ sur la période de janvier à juin 2021.

La décision sera prise au prochain conseil, après réflexion, et avec des informations validées.

Sujets non soumis à délibération :

Point à l'ordre du jour : Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

Le conseil municipal est informé de la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

Date de la demande	Parcelles	Lieux
17/12/2020	B 897	102, Route Panoramique
17/12/2020	B 1802	494, La Croix des Mailles
12/01/2021	B1211, B1212	16, Rue du Port

Point à l'ordre du jour : Point sur l'urbanisme

Monsieur GATTI donne une information sur les déclarations préalables et sur les permis de construire reçus en mairie.

Une information est donnée sur l'enquête publique concernant le projet de centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse, de réaménagement du parc de matières premières et de modernisation des lignes de préparation de pâte à papier qui se déroulera du 9 février au 15 mars.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, par courriel. Des informations sur le projet peuvent être demandées également par mail. De plus, le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur le projet en cause, dès l'ouverture de l'enquête, pris sous forme de délibération.

Point à l'ordre du jour : Point Covid

Madame le Maire indique qu'au niveau de l'école un nouveau protocole est appliqué depuis le 25 janvier, qui s'applique également au restaurant scolaire, plus restrictif avec le port du masque obligatoire même quand ils sont assis et le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté.

La campagne de vaccination en Drôme a commencé depuis le 14 janvier avec trois centres (Valence, Romans sur Isère, Montélimar) et à compter du 20 janvier, 3 nouveaux centres dont Saint Vallier.

Point à l'ordre du jour : Point travaux

Madame le Maire informe les élus des différents travaux en cours :

Cimetière : suite à la loi du 19 décembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les communes de plus de 2 000 habitants doivent aménager un jardin du souvenir.

Le jardin du souvenir est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. La commune souhaite prévoir ce type d'installation avec un banc pour que les familles puissent se recueillir.

L'entreprise ECA a été retenue pour un montant de 1446 euros.

Aire multimodale : le projet est presque fini, les arbres seront plantés courant février, l'ensemencement suivra, l'ouverture est prévue au printemps.

Salle de convivialité : une salle est aménagée à l'étage pour que les agents administratifs et les élus puissent manger pour un montant de 2 400 euros.

Abribus : les travaux commenceront la semaine prochaine pour 3 des abris bus. L'abri bus des Chênes doit être mis aux normes accessibilité et est considéré comme l'abri bus du lycée de Saint Vallier

La Région a pris contact avec la mairie de Saint Vallier. Ce dossier est donc pour l'instant en attente.

Point à l'ordre du jour : Point commissions intercommunales

Commission Culturelle qui a eu lieu en visioconférence le 8 décembre, la responsable est Christelle REYNAUD, Maire de Andance et vice-présidente, avec une présentation des actions en matière culturelle.

La saison culturelle est composée de spectacles avec les arts de la rue, cinémas plein air en été, et des concerts de musique classique avec les partenariats de Quelques p'Arts, du Ciné Galaure et le Train Théâtre

La communauté de communes soutient la pratique amateur et les associations et a signé une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle avec le Département pour œuvrer en faveur d'un large accès aux arts et à la culture des jeunes générations dans tous leurs temps de vie mais aussi des personnes éloignées de la culture.

Les EHPAD, les écoles, les centres de loisirs profitent de cette mise en place d'action culturelle. Le festival d'artistes amateurs « Amascène », rassemble de nombreuses associations, regroupe de multiples représentations de théâtre, danse, concert, musique, fanfare, expositions, diablo, flashmob, devrait avoir lieu cette année à Saint Martin d'Août si les conditions le permettent, sinon il pourrait avoir lieu en dématérialisé, une édition numérique en projetant sur un bâtiment public.

Cette année, Laveyron pourrait avoir un concert de musique classique au théâtre de verdure ou derrière le château qui semble être plus intéressant pour la résonance. Par contre, 8 communes sont retenues, mais il n'y aura que 3 concerts.

Commission Agriculture qui a eu lieu en visioconférence le 20 janvier, le responsable de cette commission est David Bouvier, Maire de Ratières et vice-président.

Un point d'actualité sur les dossiers en cours :

Une aire de lavage phyto est prévue sur Anneyron, l'association est en train de finaliser les devis pour la réalisation des travaux.

Un atelier de découpe et de transformation de produits agricoles à Claveyson est en phase d'étude.

Un projet tri, conditionnement et expédition de fruits frais à Saint Rambert sur le parc Axe7.

De plus, la communauté de communes aide certaines associations comme Les Jardins de Cocagne, la charte forestière des Chambarans, les marchés au village...

Une présentation de l'outil Plan Pastoral Territorial a également eu lieu.

Enfin, un point d'étape sur le projet d'extension d'Axe 7 avec la prise en compte de la préservation de l'activité agricole en limitant les impacts.

Commission Sport qui a eu lieu en visioconférence, le responsable de cette commission est Frédéric CHENEVIER, Maire d'Andancette et vice-président.

La réunion a permis de se présenter et d'émettre les souhaits de chacun dont plus de sport au niveau de l'école.

La piscine de Saint Vallier est fermée, le personnel de maitres-nageurs est disponible, il est proposé de les employer pour faire faire du sport aux enfants. Une réponse est attendue de l'école semaine prochaine.

Une entente au niveau du cyclisme existe et permet du sport haut niveau, il serait bien de généraliser cet engagement pour les autres sports.

La séance est clôturée à 19 h 35.

COMMUNE DE LAVEYRON

Délibérations du conseil municipal
Séance du 28 janvier 2021

Le 28 janvier 2021, à 18 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes LEULY-BRUYERE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, JACQUET Hervé, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian.

Absents excusés : Mme BUARD Marie Pierre

Absents :

Pouvoirs : Mme BUARD Marie Pierre a donné pouvoir à M. DOSSARD Anthony

Secrétaire de séance : Mme VERNET Sylvaine

La séance est ouverte à 18 h 10.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil municipal**Délibération n°28012021-01 : Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED,
Territoire d'Energie Drôme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE),

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 1964 créant le Syndicat Départemental d'Electricité de la Drome regroupant les communes drômoises,

Vu la délibération du SDED en date du 9 juin 2017 adoptant le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Considérant que depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab. et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab. et par an pour une commune urbaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe.

Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.

Adhère au service de conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0.50 € par habitant pour une population totale de 1233 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1er janvier 2021), soit un montant de 616,50 €.

Cède au SDED les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Délibération n°28012021-02 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 relatif à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération du conseil municipal n°07172020-02 en date du 17 juillet 2020 approuvant le budget principal 2020, avec un montant de 539 800,97 € voté en dépenses au sein de la section d'investissement,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2020, ainsi que les différentes décisions modificatives votées au cours de l'exercice,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2021 ne sera pas voté avant le 1^{er} janvier 2021 et que les premiers mandatements interviendront avant le vote de ce budget,

Considérant les besoins de crédits en investissement nécessaires au bon fonctionnement des services, compte tenu des projets d'investissement en cours,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption,

Considérant les crédits ouverts en dépenses d'investissement, déduction du chapitre 16 et des RAR, en 2020 s'élèvent à 260 500 €, le plafond de 25 % est donc de 65 125 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve l'autorisation d'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif 2021, les crédits d'investissement suivants :

Opération	Article budgétaire	Intitulé	Crédits ouverts
11	2188	Cylindres numériques	2 200
12	21318	Alarme atelier service technique	2 600
24	21318	Porte, WC, Barrières Ad'Ap	7 500
TOTAL			12 300

Autorise Madame le Maire, dès ce jour et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite des montants ci-dessus détaillés.

S'engage à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du budget primitif 2021.

Délibération n°28012021-03 : Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation du bâti visant une diminution de la consommation énergétique du bâtiment Salle de la Mariette

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, R. 2334-19 à R. 2334-35,

Vu la circulaire d'appel à projets commun 2021 pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) au titre de la DETR,

Considérant le souhait de la commune de rénover la ventilation automatique de la salle de Mariette pour diminuer la consommation énergétique,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

	HT	TTC
VMC sanitaire maternelle	254,30	305,16
VMC vestiaire et sanitaire gymnase	5 267,17	6 320,60
Ventilation terrain du gymnase	11 185,30	13 422,36
Total	16 706,66	20 047,99

Considérant que pour le financement de ces travaux, la commune peut solliciter le concours financier de l'État au taux le plus élevé, au titre de la DETR,

Considérant les aides prévisionnelles (*les organismes sollicités ne subventionnent pas tous sur la même base de dépenses*) :

Nom des organismes	Pourcentage maximum	Détail
SDED (Economies d'Énergie)	50 %	max 8 350 €
Préfecture (DETR)	25 %	max 4 175 €
Autofinancement de la commune	minimum 20 %	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le projet d'investissement.

Approuve le plan de financement.

Sollicite le concours financier de l'État au titre de la DETR / DSIL au taux le plus élevé possible.

Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Demande au Préfet de la Drôme l'autorisation de débiter les travaux dès la complétude du dossier de demande.

Précise que les sommes seront prévues au budget 2021.

Délibération n°28012021-04 : Demande d'aide au SDED dans le cadre de l'amélioration de la ventilation automatique de la salle de la Mariette

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2224-31,

Vu la délibération du conseil municipal n°28012021-01 en date du 28 janvier 2021 approuvant le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire et l'adhésion de la commune au service de conseil en énergie,

Considérant que le SDED soutient les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),

Considérant le souhait de la commune de rénover la ventilation automatique de la salle de Mariette pour diminuer la consommation énergétique,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

	HT	TTC
VMC sanitaire maternelle	254,30	305,16
VMC vestiaire et sanitaire gymnase	5 267,17	6 320,60
Ventilation terrain du gymnase	11 185,30	13 422,36
Total	16 706,66	20 047,99

Considérant que pour le financement de ces travaux, la commune peut solliciter le concours financier du SDED au taux le plus élevé, au titre des économies d'énergie,

Considérant les aides prévisionnelles (*les organismes sollicités ne subventionnent pas tous sur la même base de dépenses*) :

Nom des organismes	Pourcentage maximum	Détail
SDED (Economies d'Énergie)	50 %	max 8 350 €
Préfecture (DETR)	25 %	max 4 175 €
Autofinancement de la commune	minimum 20 %	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Sollicite le concours financier du SDED, Territoire d'Énergie Drôme au titre du projet des Economie d'Énergie au taux le plus élevé possible.

Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Demande au SDED, Territoire d'Énergie Drôme l'autorisation de débiter les travaux dès la complétude du dossier de demande.

Précise que les sommes seront prévues au budget 2021.

Délibération n°28012021-05 : Demande d'aide au Département dans le cadre de la sécurisation du parking de l'école et de la rue des Mariniers sur le territoire de la commune au titre des amendes de police

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2334-32, L. 2334-39, R. 2334-10 à R. 2334-12,

Vu le décret n° 85-261 du 22 février 1985 relatif à la répartition du produit des amendes de polices en matière circulation routière, modifié par le décret n° 88-351 du 12 avril 1988

Considérant le souhait de la commune de sécuriser le parking de l'école en créant un rond central, en modifiant un îlot et effectuant un marquage et de créer des ralentisseurs sur la rue des Mariniers où la vitesse n'est pas respectée du fait de la largeur de la rue,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

	HT	TTC
Parking de l'école	5 478	6 573
Ralentisseurs	9 496	11 395
Total	14 974	17 968

Considérant que pour le financement de ces travaux, la commune peut solliciter le concours financier du Département au taux le plus élevé, au titre des amendes de police,

Considérant les aides prévisionnelles (*les organismes sollicités ne subventionnent pas tous sur la même base de dépenses*) :

Nom des organismes	Pourcentage maximum	Détail
Conseil Départemental (Amendes de police)	80 %	max 11 975 €
Autofinancement de la commune	minimum 20 %	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le projet d'investissement.

Approuve le plan de financement.

Sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Drôme au titre des produits des amendes de police au taux le plus élevé possible.

Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Demande au Conseil Départemental de la Drôme l'autorisation de débiter les travaux dès la complétude du dossier de demande.

Précise que les sommes seront prévues au budget 2021.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2021

Sujets soumis à délibération :

- Adhésion au service de conseil en énergie du SDED, Territoire d'Énergie Drôme
- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2021
- Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation du bâti visant une diminution de la consommation énergétique du bâtiment Salle de la Mariette
- Demande d'aide au SDED dans le cadre de l'amélioration la ventilation automatique de la salle de la Mariette
- Demande d'aide à la Région au titre du plan Bonus Relance dans le cadre d'installation d'aires de jeux sur le territoire de la commune
- Demande d'aide au Département dans le cadre de la sécurisation du parking de l'école et de la rue des Mariniers sur le territoire de la commune au titre des amendes de police
- Annulation des loyers des commerces

Sujet non soumis à délibération :

- Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal
- Point sur urbanisme
- Point Covid
- Point travaux
- Point commissions intercommunales

ONT SIGNÉ LE PRESENT PROCES VERBAL

Nom du conseiller municipal	Signature	Nom du conseiller municipal	Signature
BUARD Marie Pierre	DOSSARD Anthony	PEROT Sylvie	
BUISSON Thierry		PETIT Gilles	
DOSSARD Anthony		PLUTON Anne	
GATTI Lionel		RICHARD Patrick	
JACQUET Hervé		THIVILLIER Hélène	
LEULY- BRUYÈRE Mallory		VERNET Sylvaine	
PANAYE Laurent		VIZIER Christian	
PEROT Marie-Pierre			

